

Numéro de référence : K4E21-13-0401

Annexe A

Critères d'évaluation des soumissions

Présenter le volet technique de la proposition (critères non liés au coût) **séparément** du volet financier de la proposition (deux enveloppes ou dossiers distincts). **Les soumissions dont les propositions techniques et financières ne seront PAS séparées seront rejetées d'emblée. Les soumissions électroniques (courriel) sont préférables.**

Le numéro de référence K4E21-13-0401 DOIT être inscrit sur toutes les soumissions.

Attribution du contrat

La sélection du ou des entrepreneurs sera fondée sur la « meilleure valeur globale » pour l'État en matière de mérite technique et de coût; le soumissionnaire conforme dont le prix global est le plus bas se verra attribuer un contrat. Environnement Canada préfère attribuer un seul contrat.

Si aucun entrepreneur ne peut effectuer à lui seul toutes les tâches énoncées dans la présente demande de propositions, plusieurs contrats pourront être accordés selon le plus bas soumissionnaire pour chaque aire de conservation.

Exigences obligatoires

1. Toutes les propositions doivent sans aucune ambiguïté répondre à **toutes** les exigences obligatoires décrites ci-dessous. L'évaluation se fera par un « **Oui** » ou par un « **Non** ». Les propositions qui obtiennent « **Non** » pour l'une ou l'autre des exigences obligatoires seront **rejetées**.

2. Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils détiennent les connaissances et l'expérience suivante à l'aide d'une justification écrite (p. ex. titre, bref aperçu et date des projets antérieurs) et fournir au moins deux références pertinentes.

Critères	Oui	Non
Le soumissionnaire doit attester qu'il est bien une entreprise autochtone ou une coentreprise admissible conforme à la définition de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.		

Numéro de référence : K4E21-13-0401

Annexe A

<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il détient de l'expérience (minimum de deux projets antérieurs) dans les domaines suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. la réalisation d'analyses documentaires;2. la collaboration avec les collectivités et les conseils inuits;3. la formation d'Inuits ou le renforcement de la capacité des collectivités inuits;4. l'étude des ressources fauniques, environnementales et culturelles;5. la planification et la gestion d'aires protégées dans un contexte de cogestion avec les Autochtones.		
<p>Le soumissionnaire et les membres de son équipe doivent maîtriser l'anglais et l'inuktitut TANT À l'oral qu'à l'écrit.</p>		